

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

Date de convocation :

19 novembre 2020

Date d'affichage :

02 décembre 2020

**Nombre de conseillers
en exercice :**

26

N° : 6

Objet de la délibération :

convention entre la
commune et le Sybert :
déneigement de la
déchetterie année 2020-
2021

Résultat du vote

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Nombres de conseillers :

En exercice : 26

Présents : 23

Représentés : 3

Absents : 0

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal

Séance du mois de novembre

L'an deux mille vingt, le 24 novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Secrétaires : Anne BIHR, adjoint assistée de Patricia VALLY

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Laurence CORNIER, Martine COMPANT, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Rejane SIZINE, Laurent THIRIOT, Jeanine VIENNET, Arnaud VERDENET.

Absents excusés :

Procurations : Carlos FONTINHA à Pascal ROUTHIER
Stéphane PRETRE à Jeannine VIENNET
Jean-Pierre LAFORGE à Viviane GAUDEL

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 20 octobre. Le conseil municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que le SYBERT sollicite la commune tous les ans pour la prestation de déneigement à la déchetterie de Saint Vit en période hivernale. Une convention de déneigement a été élaborée pour définir les coûts de cette prestation qui se définit ainsi :

- | | |
|---|----------|
| ✓ Coût de la mise à disposition du matériel (camion + saleuse + lame) | 55 Euros |
| ✓ Coût des consommables (sel + sable) | 6 Euros |
| ✓ Coût agent technique | 28 Euros |

- ✓ Prestation supplémentaire si matériel non sorti

130 €uros

Le gardien de la déchetterie établira un tableau des passages de l'équipe communale qui pourra être comparé à celui de la commune avant facturation.

La convention est conclue pour un an.

- ✓ **Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention déneigement de la déchetterie de Saint Vit.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

